

# DISCOURS SUR LE BUDGET

---

PRONONCÉ A L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE

LE 29 NOVEMBRE 1870

PAR

L'HON. J. G. ROBERTSON,

---

TRÉSORIER DE LA PROVINCE DE QUÉBEC.



QUÉBEC :  
IMPRIMÉ PAR A. COTÉ ET C<sup>o</sup>



# DISCOURS

DE

L'HON. TRÉSORIER DE LA PROVINCE DE QUÉBEC

SUR LE BUDGET.

---

29 novembre 1870.

SÉANCE DU SOIR.

La séance est reprise à huit heures ; deux bills privés passent par le comité général.

L'Hon. M. ROBERTSON propose que la Chambre se forme en comité des subsides ; puis, il s'exprime en ces termes :

Il est, d'après l'usage, de nécessité absolue, sous un gouvernement libre comme le nôtre, et après qu'il a été proposé que la Chambre se réunisse en Comité des Subsides, de présenter, pour l'information des Hon. Membres et pour celle du pays, un exposé clair et complet de la manière dont les octrois précédemment votés par la Législature ont été dépensés, de donner les détails les plus circonstanciés sur le chiffre des sommes perçues et sur les sources auxquelles elles l'ont été. L'usage veut encore, et avec beaucoup de raison, que je fasse connaître à la Chambre de quelles sources nous comptons tirer nos revenus, comment ces revenus devront être employés durant l'année fiscale expirant le 30 juin 1872 ; que je lui donne enfin, ainsi qu'au Pays, une idée aussi précise que possible de notre situation actuelle et de la perspective que nous avons pour l'avenir.

En m'efforçant de fournir sur ces points toutes les informations possibles, j'oserai solliciter l'indulgence de la Chambre, convaincu que je suis de mon inhabileté à exprimer, en termes

aussi clairs et lucides que je voudrais, les faits relatifs aux transactions passées, ainsi que mes vues et mon opinion sur notre situation présente et nos espérances futures.

La Chambre, avec cette courtoisie et cette bienveillance qui ont caractérisé les membres de cette branche de la Législature dès le premier jour de sa première session, a accueilli l'an dernier mon exposé financier d'une manière extrêmement flatteuse pour moi. Je prends la liberté de lui demander la même faveur aujourd'hui

Je m'efforcerais de rendre mes remarques aussi brèves, aussi claires et précises qu'il me sera possible, et si je ne réussis pas à faire comprendre à la Chambre la véritable situation des affaires—passées et futures—j'ai la confiance qu'elle voudra bien, comme par le passé, croire à mon vif désir de lui donner tous les renseignements désirables, et qu'elle restera assurée que ni le Gouvernement, ni moi-même, ne cherchons à lui refuser aucune information de quelque nature qu'elle soit.

Dans une occasion précédente, j'ai eu à déclarer qu'il m'était impossible, la question d'arbitrage entre Ontario et Québec n'étant pas tranchée, de donner autre chose qu'un exposé partiel de la situation financière de la Province. Je regrette d'être obligé de répéter maintenant que la même impossibilité existe encore.

La question de l'arbitrage des droits que réclame la Province a fait de considérables progrès: plusieurs assemblées ont été tenues à Ottawa et à Montréal dans le but de décider la commission à leur accorder toute la considération qu'ils méritent. Cependant, il est survenu des circonstances de nature à provoquer la résignation de l'arbitre de Québec, à l'engager à refuser d'agir plus longtemps avec ses collègues, parce qu'il se sentait dans une position où il ne pouvait pas obtenir pour notre Province cette justice à laquelle elle avait des titres, position fautive qu'il ne voulait pas garder davantage, pour éviter de prêter son appui à la perpétration d'une injustice révoltante envers Québec, ou la sanction de son nom à un tribunal dont les jugements préliminaires le contraignaient, pour ainsi dire, à continuer d'user de moyens décidément contraires à ces prin-

cipes de légalité et de justice sur lesquels devrait reposer une telle investigation.

L'Hon. M. le Juge Day, dont la réputation, comme légiste et comme juge, s'élève aussi haut que celle de n'importe quel homme dans le pays, dont les opinions et les décisions en matières légales sont respectées et font autorité parmi tous nos hommes de loi; dont l'intégrité et les sentiments d'honneur sont au-dessus de tout soupçon, dont l'avis sur les questions politiques et de droit public est enregistré dans les annales, tant politiques que judiciaires du pays, et dont la claire exposition de ses opinions sur les questions actuellement en litige entre les deux Provinces, n'a jamais été contredite par qui que ce soit, ne pouvait pas, en justice pour son Gouvernement ou pour lui-même, continuer à agir en apparence pour Québec, alors qu'il lui était impossible de faire autre chose que de protester contre la spoliation dont Québec était victime. Dans ces circonstances, M. le Juge Day résigna, préférant en venir à cette extrémité plutôt que de donner son consentement tacite ou son appui à des mesures dont il voyait l'adoption résolue d'avance par ses collègues, dans l'intérêt d'Ontario et contre Québec.

Il est vrai qu'il y a eu de fréquentes séances de la part des deux arbitres restants, celui du Gouvernement de la Puissance et celui d'Ontario, qui prirent sur eux-mêmes de siéger, et prétendirent prendre en considération, " d'un esprit calme et avec l'impartialité qui convient à des juges " les importantes questions dont ils avaient été saisis d'une manière complète par Ontario, mais partiellement seulement par Québec. Il est vrai qu'ils ont promulgué un soi-disant arrêt, décision, ou jugement, qu'on l'appelle comme on voudra, et qu'au mépris de *la loi*, de *l'équité*, d'un *jugement sain* ou du *sens commun*, ils ont apposé leurs signatures à un document désigné sous le nom d'*arrêt* ou décision, en ce qui concerne les Provinces d'Ontario et de Québec et le Gouvernement de la Puissance, lequel document je n'ose pas appeler autrement qu'une imposture commise à l'égard du public et de la Puissance. Le dit document n'est remarquable que par sa partialité en faveur d'Ontario et par l'esprit d'injustice qu'il manifeste envers Québec. Les arbitres

ne s'en sont pas tenus à leur propre jugement préliminaire ; ils n'ont été guidés par aucun principe et n'ont donné aucune raison quelconque de la sentence qu'ils ont rendue.

Que cette Chambre ou cette Province se soumettent jamais à un tel outrage, je n'en ferai pas même la supposition de crainte d'insulter à leur intelligence ; que le peuple de la Province d'Ontario insiste sur la mise à exécution d'un arrêt qui est le résultat si manifeste d'une entière ignorance des devoirs incombant aux arbitres, ainsi que des questions à décider, j'ai une trop bonne opinion de ses sentiments d'équité pour le penser ; que notre Gouvernement Fédéral hésite un moment à annoncer sa profonde conviction fondée sur la justice et la loi, qu'il ne peut pas subordonner sa conduite à un arrêt qu'il ne saurait reconnaître, c'est ce qui est à peine dans les bornes du possible. Au fait, agir autrement, ce serait donner le démenti à tous ses actes précédents, ce serait faire violence à ses propres convictions, et mettre sérieusement en péril la stabilité et la permanence de la confédération tout entière.

Cependant, mon intention n'est pas d'entrer dans le détail de toutes les circonstances qui se rattachent à l'arbitrage. L'objet que je me propose aujourd'hui est plutôt de présenter un exposé relatif aux opérations financières, tant passées que futures, du Gouvernement. Nous trouverons une autre occasion d'aborder la question d'arbitrage, lors de la discussion en chambre des résolutions qui y ont trait. En attendant, qu'il me soit permis de dire que je n'impute aux deux Arbitres qui ont agi, ni motifs de corruption, ni malhonnêteté ; mais je ne saurais exprimer une bien grande confiance dans leurs connaissances des sujets qu'ils ont traités, soit comme juriconsultes, soit comme hommes d'affaires pratiques, ni un bien grand respect pour la manière dont ils ont été portés à agir, contrairement aux termes si clairs et si explicites de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord de 1867 ; ni enfin une considération bien profonde pour leurs opinions et leur conduite comme hommes d'état.

#### PROGRAMME MINISTÉRIEL.

Sans égard aucun pour toute la procédure des deux Arbitres, que jusque là je considère comme nulle et non avenue, je dirai

que l'intention du Gouvernement est d'augmenter les ressources de la Province et de réduire les dépenses sans nuire toutefois à l'efficacité du Service public dans les divers départements, et à l'encouragement qu'il doit accorder aux entreprises de nature à accroître la prospérité du pays.

Les ressources doivent être augmentées, autant que possible, sans imposer au peuple plus de charges nouvelles qu'il n'est absolument nécessaire. C'est ce qui peut s'accomplir avec le consentement de la Chambre qui, je n'en doute point, s'empresera de le donner. L'an dernier, je disais qu'à mon avis, on trouverait dans le trésor une plus forte balance (nonobstant l'augmentation de dépenses encourues pendant les quatre ou cinq premiers mois de l'année), à l'expiration de l'année fiscale alors courante, c'est-à-dire, au 30 juin 1870, que celle qu'on avait trouvée en 1869, à la même époque. Cette prévision, je suis heureux de le dire, s'est réalisée, et un examen des Comptes Publics convaincra la Chambre que nous n'avons pas sujet d'être mécontents de notre situation financière à la fin de l'année fiscale qui vient de s'écouler et qui s'est terminée au 30 juin 1870. L'ensemble de nos recettes a excédé le montant auquel je l'avais estimé, et les dépenses sont restées au-dessous du chiffre auquel je m'attendais. Nous avons en caisse à la fin de l'année fiscale la somme de \$667,243.49, somme supérieure de \$104,043.38 à celle de l'année précédente, non compris les mandats non payés.

Je vais maintenant donner quelques détails sur l'état des recettes et des dépenses de l'année fiscale que nous venons de passer.

Les honorables membres se souviendront, sans doute, que j'ai demandé un vote pour six mois seulement et pour compléter l'année fiscale précédente, afin de faire face à certaines dépenses auxquelles il avait été insuffisamment pourvu dans les anciens estimés, et qu'ensuite j'ai soumis les estimés de notre année fiscale complète, finissant au 30 juin suivant, de sorte que dorénavant les votes annuels de cette Chambre et les dépenses autorisées par ces votes finiront ensemble au 30 juin. En égard à l'ancien plan qu'on avait adopté de demander à la

Chambre des appropriations pour dix-huit mois (mélant ainsi une partie de deux années fiscales), je ne chercherai pas à établir des comparaisons sur la question de savoir si les recettes et les dépenses telles qu'estimées concorderaient ou à peu près avec les recettes *reelles* et les dépenses *reelles*; cela ne servirait qu'à jeter la confusion dans l'esprit de la Chambre et à nécessiter un exposé du montant des appropriations faites pour chaque 18 mois, et non dépensées à l'expiration de 12 mois, ce qui aurait pour résultat de rendre l'exposé inintelligible. Désormais, comme je viens de le dire, les estimés des recettes et des dépenses devant correspondre, quant au temps, avec les appropriations faites par la Chambre, il sera facile d'établir la comparaison et de mettre à l'épreuve les opinions du Trésorier. J'arrive donc d'abord à l'exposé des recettes et des dépenses pour l'année fiscale qui vient d'expirer. On trouvera les détails dans les comptes publics qui sont entre les mains des honorables membres.

---

*Recettes pour l'année fiscale expirant le 30 juin 1870.*

GOUVERNEMENT DE LA PUISSANCE.

A compte des subsides.....	\$ 859,626 40
<hr/>	
Retenu par le Gouvernement de la Puissance.....	\$ 99,626 40
<hr/>	

DÉPARTEMENT DES TERRES DE LA COURONNE.

Recettes générales.....	\$ 49,632 53
Bois et Forêts.....	362,868 02
Domaine de la Couronne, Seigneurie de Lauzon, comptes non réglés, Dépôts sur les terres et les bois de construction, Perceptions, etc.....	30,000 35
<hr/>	
	\$442,500 90

## FONDS SPÉCIAUX.

Réserves du Clergé (Fonds des Municipalités)....	7,485 94
Biens des Jésuites (Fonds de l'Education Supérieure et de revenu) .....	23,712 76

## BILLETS RECOUVRABLES.

Payé depuis le 30 Juin 1869.....	42,985 47
Recettes totales—Terres de la Couronne.....	\$ 516,685 07
A déduire : billets recouvrables compris dans les items ci-dessus, mais non encore échus.....	15,206 82
Recettes totales provenant des terres de la Couronne .....	\$ 501,478 25

L'on remarquera que les recettes de l'année dernière provenant des Bois et Forêts n'ont été que de \$6,982 au-dessous de celles du Haut et du Bas-Canada en 1866-67, seule fois que les sommes perçues par les Provinces-Unies aient excédé celles de cette Province pour l'année dernière; c'est là un indice de bonne administration et de beaucoup de soin de la part de l'Hon. Commissaire des Terres de la Couronne et des officiers qui lui prêtent leur concours.

## FONDS DES HONORAIRES DE JUSTICE.

Par timbres .....	\$ 75,743 97
Par perceptions.. .....	4,037 30
	<u>\$ 79,781 27</u>

Cette somme se perçoit sur les procès civils.

## FONDS DE CONSTRUCTION ET DU JURY.

Par timbres .....	\$ 8,666 93
Par perceptions.....	16,483 49
	<u>\$25,150 42</u>

## TAXE DES PALAIS DE JUSTICE.

Timbres.....	\$ 17,527 50
Perceptions.....	961 54
	<u>\$18,489 04</u>

Montréal.....	\$ 16,728 22	} Cette somme est due aux porteurs des débetures du palais de justice émi- ses pour ces localités.
Aylmer.....	944 01	
Kamouraska.....	784 80	
Bonaventure .....	32 01	

\$ 18,489 04

Timbres judiciaires non distribués.....	\$ 5,167 47
Timbres d'enregistrement non distribués.....	3,495 56

#### LICENCES.

Somme provenant de licences d'auberges, maga-  
sins, encanteurs, colporteurs, etc..... \$ 98,059 53

Ce chiffre doit être augmenté. Le bill maintenant soumis à la chambre pour refondre et amender les actes relatifs aux licences, aura pour effet, je l'espère, d'augmenter à l'avenir notre revenu provenant de cette source.

#### EDUCATION.

Ecoles normales—

McGill..... \$ 2,437 70

Jacques-Cartier..... 1,702 60

\$4,140 30

Contributions au fonds de retraite des instituteurs..... 432 46

Fonds de construction d'école normale..... 1,600 00

Journaux d'instruction publique..... 140 06

Fonds des écoles communes—remise..... 54 00

\$ 6,366 82

#### TRAVAUX PUBLICS.

Propriété Bonner et loyers en rapport avec la pri-  
son de Québec..... \$ 160 00

#### REVENUS CASUELS.

Consistant en sommes provenant d'objets volés et  
non réclamés vendus à Montréal (\$292 58),  
ainsi qu'en sommes versées au Trésor par  
divers Greffiers de la Paix pour amendes, etc. \$1,223 38

Maison de réforme de Saint-Vincent-de-Paul..... 1,788 01

Maison de santé de Saint-Jean pour les aliénés.... 305 00

Fonds d'emprunt municipal..... 5,917 35

Il faut que ce chiffre soit considérablement augmenté. Les municipalités sont en état de payer et disposées à le faire, si on le leur rappelle.

Prêt aux incendies de Québec.....	\$1,028 11
Gazette officielle .....	16,299 18

Il est à remarquer que toutes les recettes sont versées au département du Trésor, et que toutes les dépenses s'effectuent par l'intermédiaire de ce département.

Outre les sommes ci-dessus, il a été fait pour le gouvernement, soit gratuitement, soit aux taux réduits autrefois payés à l'imprimeur de la Reine, des impressions au montant de \$5,-344 67, y compris la *Gazette* distribuée aux officiers, etc., ce qui porte le total réel des recettes au chiffre de \$21,643 85.

Impression des statuts .....	\$156 53
Législation : honoraires sur bills privés.....	431 72
Intérêts sur dépôts spéciaux. ....	\$24,098 56
do sur billets recouvrables.....	125 89
	<hr/>
	24,224 45

. Remises sur appropriations—

Terres de la couronne.....	\$3,354 13
Maison de réforme de Saint-Vincent de Paul.....	1,201 43
Compagnie du Richelieu.....	17 00
Assemblée législative.....	1,075 86
Comptable des contingents.....	497 98
	<hr/>
	\$6,146 40

#### ADMINISTRATION DE LA JUSTICE.

Maison de correction de Montréal; Corporation de Montréal pour la garde de la prison, Dépenses contingentes du Shérif, Trois-Rivières (\$66 27).....

\$6,841 67

Remises.....

\$12,988 07

Recettes totales de l'année.....

\$1,663,236 36

En mains au 30 juin 1869.....

563,200 11

---

---

\$2,226 436 47

## RÉSUMÉ DES RECETTES.

Gouvernement de la Puissance.....	\$859,626 40
Département des Terres de la Couronne.....	501,478 25
Fonds des honoraires de Justice, fonds de construction et du Jury, Timbres et Taxe des Palais de Justice.....	133,183 76
Licences, diverses sortes.....	98,059 53
Intérêts sur dépôts .....	24,224 15
De toutes autres sources, Prêt aux incendiés de Québec, Fonds de l'emprunt municipal, Maison de Réforme, Impressions, remises, Travaux Publics, Revenus casuels, (ne montant en tout qu'à).....	46,663 97
Total des recettes.....	<u>\$1,663,236 06</u>

*Dépenses de l'année terminée le 30 Juin 1870.*

Législation .....	\$146,337 79
Pour le Conseil Législatif.....	\$ 33,861 40
Pour l'Assemblée Législative .....	97,200 00
Dépenses diverses: Elections, Bibliothèque, Traitements des employés des deux Chambres, Impression et reliure des Statuts.	15,276 39
	<u>\$146,337 79</u>

## ADMINISTRATION DE LA JUSTICE.

Fonds des honoraires de Justice—Traitements des Shérifs, Protonotaires, Greffiers des Cours de Circuit, de la Cour d'Appel, etc.....	\$107,899 37
Dépenses générales—Poursuites criminelles, Shérifs, Protonotaires, Greffiers de la Paix, Dépenses contingentes, Coronaires, etc.....	161,606 39
	<u>\$269,505 75</u>
Police—Montréal et Québec.....	\$12,407 76
Police spéciale, en vertu de l'Acte de la dernière session.....	2,901 46
	<u>15,309 22</u>

Maison de Réforme—St. Vincent de Paul—Entretien.....	\$28,957 78	
Inspection des Prisons, etc.....	3,763 42	
		<u>32,721 20</u>
Total—Administration de la Justice, Maison de Réforme et Inspection.....	\$	<u>317,536 17</u>

## EDUCATION.

Education Supérieure.....	\$	74,473 00	
Ecoles Communes .....		123,360 00	
Municipalités pauvres.....		7,728 00	
Ecoles Normales.....		38,400 00	
Traitements des Inspecteurs d'écoles.....		18,987 50	
Livres pour prix.....		3,000 00	
Journaux d'éducation.....		2,395 26	
Instituteurs retirés de l'enseignement.....		4,729 10	
	\$	<u>273,072 86</u>	
Institutions littéraires et scientifiques.....		4,000 00	
Arts et Manufactures.....		2,000 00	
Dépenses totales pour l'éducation.....	\$	<u>279,072 86</u>	
Agriculture—Sociétés, etc.....	\$49,863 00		
Immigration .....	5,958 12		
Sociétés de colonisation.....	8,313 73		
Routes :—			
1ère classe.....	\$	168,952 84	
2ème do .....		23,369 87	
3ème do .....		10,152 39	
		<u>202,475 10</u>	
Arpents (par le Département des Terres de la Couronne).....		13,055 48	
Total des dépenses, (Agriculture, Colonisation et Immigration).....	\$	<u>279,665 43</u>	

## TRAVAUX ET ÉDIFICES PUBLICS.

Loyers, Assurances et Réparations.....	\$	23,440 89
Inspections et Examens.....		1,037 40
Maison de Réforme de St. Vincent-de-Paul.....		16,254 65

Palais de Justice de Montréal.....	8,449 50
Ancien hôtel du Gouvernement (Montréal).....	8,344 50
Loyers, Assurances et réparations de palais de justice et prisons.....	9,120 14
Palais de justice et prison d'Aylmer.....	3,510 00
Prison de Montréal.....	828 79
Nouvelle prison de Québec.....	16,887 60
Nouvelle prison et palais de justice de Sherbrooke.	5,787 76
Prison de Ste. Scholastique.....	263 50
Palais de justice et prisons dans les nouveaux districts ; murs d'enceinte.....	14,875 51
<b>Total des dépenses pour travaux et édifices publics.</b>	<b>\$ 108,800 24</b>

## BIENFAISANCE.

St. Jean—Maison de Santé pour les aliénés.....	18,319 43
Beauport— do do .....	101,037 42
Québec—Hôpital de marine.....	4,000 00
Hôpitaux et Maisons de Santé, en général.....	38,830 00
Secours aux indigents de la Rivière Rouge.....	2,500 00
Québec—Ecole de réforme.....	641 98
do Ecole d'industrie.....	983 33

Dépenses totales pour maisons de santé, hôpitaux, etc.....\$ 166,312 16

Service d'enregistrement (par le Département des Terres de la Couronne).....	\$ 12,483 51
Arpentages des Terres.....	29,843 38
Dépenses générales des Terres de la Couronne. ..	59,429 00

**Total—Dépenses des Terres de la Couronne.**\$ 101,755 89

<i>Gazette Officielle</i> de Québec.....	\$ 7,643 60
Fonds des municipalités.....	500 00
Dépenses de l'arbitrage en vertu de l'Acte Impérial.....	2,625 10

Dépenses diverses.....	18,832 82
Do pour licences.....	741 99
Do pour timbres.....	889 62

Les dépenses totales, en vertu de mandats émis  
par le Département du Trésor, s'élèvent à....\$1,559,377 85

Auxquelles il faut ajouter :—

Payé par les officiers du Revenu, à même les perceptions en rapport avec les licences.....	10,465 08
Licences d'auberges payées aux municipalités....	5,809 56
Fonds de construction et du jury—Déboursés des Shérifs.....	8,492 56
Payé mandats non rentrés, 30 juin 1869 .....	8,687 85
	<u>\$1,592,832 90</u>
Moins, mandats non rentrés, 30 juin 1870.....	33,639 92
	<u>\$1,559,192 98</u>

De sorte que, prenant les recettes totales pendant  
l'année, y compris la balance en mains au 30

juin 1869, elles s'élèvent à.....	2,226,436 47
Déduisant les dépenses totales.....	1,559,192 98

Il reste au Trésor, 30 juin 1870.....	\$ 667,243 49
Dont il a été disposé comme suit:	
Banque de Montréal à 5 pour cent.....	200,000 00
“ “ à 4 pour cent.....	300,000 00
“ dépôt ordinaire.....	167,243 49
	<u>\$ 667,243 49</u>

L'on verra ainsi que nos principales dépenses ont été pour  
les services suivants, savoir:

#### RÉSUMÉ.

Législation .....	\$ 146,337 79
Gouvernement Civil.....	128,658 18
Administration de la Justice—Maison de Ré- forme, etc.....	317,536 17
Education.....	279,072 86
Agriculture et Colonisation.....	279,665 43

Travaux Publics, Palais de Justice, prisons, loyers, assurances, etc.....	108,800 24
Institutions de charité, maisons de santé pour les aliénés, hôpitaux.....	166,312 16
Agence des Terres de la Couronne, Arpentages, Service de l'Enregistrement .....	101,755 89
Divers autres items.....	31,239 13
	<hr/>
	\$1,559,377 85
Plus, payé par services du dehors, licences d'au- berges, shérifs, et anciens mandats.....	33,455 05
	<hr/>
	\$1,592,832 90
Moins—Mandats non rentrés.....	33,639 92
	<hr/>
Dépenses totales : Année expirant le 30 juin 1870.	\$1,559,192 98

Jusqu'ici, M. l'Orateur, je me suis occupé des recettes et dépenses réelles de l'année fiscale qui vient de s'écouler.

J'arrive maintenant à une partie beaucoup plus difficile de mon sujet. Il s'agit de donner les estimés du revenu et de la dépense pour l'année fiscale prochaine, commençant le 1er juillet prochain.

Ces estimés ont été préparés avec beaucoup de soin, et la Chambre, j'en ai la confiance, les trouvera très-raisonnables. Il n'est que juste de dire qu'on trouvera les recettes à peu près correctes dans leur ensemble, au-dessus plutôt qu'au-dessous des estimés.

C'est à la Chambre qu'il appartiendra de décider si, par une législation judicieuse, on ne pourrait pas augmenter notre revenu au grand avantage du pays.

Le premier *item* des recettes est :

Gouvernement de la Puissance,

J'en mets le chiffre à..... \$ 813,638 00

Pour arriver à ce chiffre, j'ai estimé avec le plus grand soin le montant du surplus de la dette que la Province de Québec aura à payer, sans égard pour le prétendu *arrêt* des deux arbitres. J'ai procédé de la même manière en ce qui concerne

les sommes payées pour nous par le Gouvernement de la Puissance, et celles qui ont été perçues par lui à notre compte. L'intérêt a été pris sur les fonds de dépôt qui se trouvent entre les mains du Gouvernement de la Puissance et qui sont incontestablement reconnus comme appartenant à cette Province. L'an dernier, on m'a pressé de dire le chiffre auquel j'estimais notre part dans le surplus de la dette, et de donner un compte détaillé des fonds de Dépôt qui nous appartiennent. Dans l'intérêt public, j'ai refusé de fournir ces informations qui, selon moi, tendaient à entraver l'action du Gouvernement devant les arbitres, et je suis convaincu que notre position vis-à-vis ces derniers et le pays n'a pu que s'améliorer par suite de mon refus de donner aucun chiffre précis.

Si j'avais déclaré que ce que j'appelais la part de cette Province dans le surplus de la dette était, disons de 2½, 3 ou 4 millions, on aurait pris ma déclaration pour un aveu que je la jugeais plus considérable qu'elle n'était, et dans le cas contraire, que j'en élevais trop peu le chiffre. Je compte donc que, dans l'intérêt public, les Hon. Membres n'insisteront pas pour obtenir des renseignements de nature à mettre dans une fausse position quiconque doit s'occuper de cette malencontreuse question—le partage entre Ontario et Québec.

Quant au chiffre des estimés que je soumets, je n'ai aucune espèce de doute qu'il sera admis puisqu'il est basé sur le règlement équitable de ce partage de la dette entre les Provinces.

J'en viens maintenant aux recettes provenant du département des terres de la couronne, c'est-à-dire, aux recettes générales des bois et forêts, du domaine de la couronne, de la seigneurie de Lauzon, etc..... \$162,089 00

Cet estimé a été préparé par le département des terres de la couronne, et, à en juger par les opérations passées et par le soin apporté dans leurs travaux par les officiers de ce département, je ne doute pas qu'il ne se réalise pleinement.

Des timbres judiciaires et d'enregistrement, je compte tirer..... \$111,700 00

## PERCEPTIONS DU REVENU DE L'INTÉRIEUR.

Licences diverses.....	\$125,000 00
Ce chiffre excède celui des recettes précédentes, mais la consolidation des actes sur les licences actuellement en force et une légère augmentation dans quelques-uns des droits de licence, si cette augmentation est sanctionnée par la chambre, ainsi que je l'espère, nous donneront un revenu plus considérable. Le bill est déjà devant la chambre.	
Fonds des honoraires de justice, fonds de construction, etc., du jury, taxe sur les palais de justice (indépendamment des timbres)—je mets.....	\$21,482 00
Recettes de l'éducation, y compris les écoles normales.....	10,280 00
Maison de réforme de St. Vincent de Paul, maison de santé de St. Jean pour les aliénés, maison de correction.....	11,365 00
Fonds d'emprunt municipal.....	50,000 00
La somme due sur le fonds d'emprunt municipal est de \$1,931,000 00, principal, et de \$918,000 00 intérêts. Et assurément nous devons atteindre et excéder le chiffre de l'estimé qui n'est pas même de 6 pour cent sur l'intérêt dû.	
Sur le prêt aux incendiés de Québec.....	5,000 00
Provenant de la <i>Gazette Officielle</i> .....	17,000 00
Revenu casuel .....	\$1,200 00
Impression de lois (privé).....	160 00
Honoraires sur bills privés.....	2,500 00
Travaux publics.....	160 00
	4,020 00
Intérêts sur dépôts, etc.....	20,000 00
Police de Québec.....	40,000 00
	Total .....
	\$1,691,574 00

Je vais maintenant, M. l'Orateur, présenter un exposé des estimés de la dépense pour l'année fiscale commençant le 30 juin 1871 et se terminant le 30 juin 1872.

On se rappellera qu'en obtenant les votes de la chambre

pour les sommes demandées, il ne s'en suit pas nécessairement que la somme votée pour un service particulier quelconque sera dépensée tout entière.

Après avoir fait avec le plus grand soin l'estimé de ce qui sera nécessaire, mon intention est de demander de quoi y faire face, préférant une appropriation trop élevée à une appropriation insuffisante.

La balance non dépensée reste au trésor pour recevoir la destination ultérieure qu'il plaira à la chambre de décider qu'elle reçoive.

Et d'abord j'arrive à

#### I. LÉGISLATION.

Conseil Législatif, indemnité, frais de voyage, salaires et dépenses contingentes.....	\$34,950 00
Assemblée Législative pour semblables services...	93,600 00
Dépenses d'élections.....	23,000 00
Bibliothèque du Parlement.....	3,000 00
Greffier de la Couronne en Chancellerie, salaires et dépenses contingentes.....	3,800 00
Impression, reliure et distribution des statuts.. .	4,500 00
Greffier en loi, salaires et dépenses contingentes..	3,445 00
Ce qui fait pour la législation une dépense totale de	<u>\$165,295 00</u>

#### II. GOUVERNEMENT CIVIL.

Salaires et dépenses contingentes..... \$137,086 00

Les *items* de cet estimé sont donnés à la chambre dans l'exposé imprimé.

#### III. ADMINISTRATION DE LA JUSTICE, ETC.

Administration de la justice.....	\$298,786 00
Police, (couvrant les appropriations autorisées par les statuts, et y compris la police spéciale)...	54,000 00
Maison de réforme de Saint-Vincent de Paul— entretien .....	32,614 00
Inspection des prisons.....	4,000 00
Dépense totale, administration de la justice, etc...	<u>\$389,400 00</u>

Cette dépense devra être réduite d'une manière ou d'une autre. Dans diverses municipalités, il sera nécessaire d'élever le chiffre des contributions provenant de sources locales.

#### IV. ÉDUCATION (couvrant les appropriations autorisées par la loi.)

Education supérieure.....	\$ 71,000 00
Ecoles communes.....	129,000 00
Municipalités Scolaires pauvres.....	8,000 00
Ecoles Normales.....	40,000 00
Traitements des Inspecteurs d'écoles.....	20,600 00
Livres à donner en prix.....	2,500 00
Journaux d'éducation.....	2,400 00

On doit observer que la loi veut que les annonces relatives à l'éducation soient insérées dans les journaux d'éducation, ce qui se fait *gratis*. Si ces annonces étaient payées aux taux ordinaires, elles coûteraient beaucoup plus que la somme votée pour les journaux.

Instituteurs en retraite.....	4,850 00
-------------------------------	----------

Dépenses totales pour l'éducation.....	\$ 278,350 00
Institutions scientifiques et littéraires.....	3,600 00
Arts et Manufactures.....	3,000 00

Cet item a été augmenté de \$1000 00, vu qu'il est question d'ouvrir une école à Québec et dans diverses villes, si l'on trouve de l'encouragement et de l'aide de la part de ces localités.

#### V. AGRICULTURE, IMMIGRATION ET COLONISATION.

Sociétés d'Agriculture (couvrant les appropriations autorisées par les Statuts).....	\$ 52,000 00
Bureau d'Agriculture.....	8,000 00
Ecoles d'Agriculture (deux françaises et une anglaise).....	2,400 00

Total pour l'Agriculture.....	\$ 62,400 00
Immigration.....	20,000 00

## COLONISATION.

Société de Colonisation, couvrant les appropriations autorisées par les Statuts.....	\$ 25,000 00
Chemins de Colonisation 1ère classe.....	115,000 00
do do 2ème do .....	15,000 00
do do 3ème do .....	10,000 00
Chemins à lisses, couvrant les appropriations autorisées par les Statuts.....	45,000 00
Chemin de Ste. Anne-des-Monts à la Rivière-au-Renard .....	4,000 00
<b>Total pour l'Agriculture, l'Immigration et la Colonisation .....</b>	<b>\$296,400 00</b>

Il a été opéré quelque réduction sur les chemins de colonisation, parce que les chemins à lisses de colonisation coûteront des sommes considérables au Trésor, dans le cours de l'année fiscale prochaine.

## VI. TRAVAUX ET ÉDIFICES PUBLICS.

Loyers, Assurances, Réparations.....	\$ 30,700 00
Inspections et examens.....	4,000 00
Prison de Réforme de St. Vincent-de-Paul, pour achèvement de l'aqueduc et achat de matériaux.....	5,000 00
St. Jean—Maison de Santé pour les aliénés—réparations, dépendances, clôtures, etc.....	5,000 00
Départements ; pour la construction ou l'achat d'édifices (étant le tiers du prix de l'estimation), s'il est décidé que les constructions auront lieu, les plans et devis seront soumis à l'approbation de la Chambre.....	50,000 00
Palais de Justice de Montréal, planchers, etc.....	2,500 00
Bureau d'enregistrement de Montréal, pour achat ou construction, à condition que la cité de Montréal fournira une somme égale.....	8,000 00
Pont au Portage du Fort ; pourvu que \$8,000 soient fournies par la Puissance et \$4,000 par des particuliers.....	4,000 00

Imputables au fonds de construction et du jury de chaque district.

Loyers, assurances et réparations de divers palais de justice et prisons.....	\$11,670 00
Prison de Montréal, pour construction de nouveaux bâtiments.....	40,000 00
Prison de Montréal, calorifère, ventilation, etc., exhaussement des murs.....	19,000 00
Palais de justice et prison, dans le comté de Bonaventure, nouvelles constructions.....	6,000 00
Palais de justice et prison, dans le comté de Gaspé, etc.....	6,000 00
Prison de Québec, changements recommandés par les inspecteurs, fourneaux de cuisine, etc., matériaux pour utiliser le travail des prisonniers.....	8,000 00
Palais de justice de Québec, pour l'agrandir.....	7,000 00
Nouvelle prison de Sherbrooke; aile droite et hangars.....	10,000 00
Palais de justice; pour l'achèvement des murs d'enceinte.....	15,000 00
	<hr/>
	\$122,670 00

Total pour les travaux et édifices

publics..... \$231,870 00

On remarquera qu'il y a de quoi faire face à presque toutes les dépenses qui figurent sous ces titres pour nouveaux travaux et murs d'enceinte des prisons. Ces dépenses, je l'espère, diminueront d'année en année.

Les sommes portées sous le titre de Fonds de construction et du Jury, seront à l'avenir imputées aux districts respectifs qui seront respectivement crédités des contributions qu'ils auront apportées au dit fonds.

#### VII. INSTITUTIONS DE BIENFAISANCE.

Beauport—Maison de santé pour les aliénés (737 malades maintenant).....	105,500 00
---	------------

St. Jean—Maison de santé pour les aliénés (environ 75 malades) .....	20,000 00
Québec—Hôpital de Marine.....	4,000 00
Institutions de bienfaisance diverses.....	37,770 00
Ecoles de réforme.....	5,000 00
Ecoles d'industrie.....	3,000 00
<b>Total.....</b>	<b>\$175,270 00</b>

## VIII. SERVICES DIVERS.

Service d'enregistrement....	\$20,000 00
<i>Gazette Officielle</i> de Québec.....	8,200 00
Fonds des municipalités, cours de comtés (statuts refondus, Bas-Canada, chap. 117, sect. 7).....	10,216 00
Arbitrage en vertu de l'acte impérial.....	5,000 00
Pensions de retraite, si on le trouve nécessaire....	5,000 00
Mise en force des lois sur la chasse.....	1,000 00
Divers.....	20,000 00
Exploration spéciale et levée de plans pour la construction du chemin à lisses de Gosford jusqu'au lac St. Jean.....	5,000 00
	<b>\$74,416 00</b>

Cette somme a pour objet, non d'obliger le gouvernement à continuer les travaux, ni à accorder de l'aide en faveur de la route, mais de s'assurer s'il y a possibilité de faire un chemin.

Je saisisrai cette occasion pour dire que la somme de \$2,500 00, comprise jusqu'à présent dans les estimés, comme loyer de la résidence de Son Excellence le lieutenant-gouverneur ne figurera pas cette année, la dite somme n'ayant jamais été demandée, ni payée. A ce propos, et pour contredire certaines rumeurs au sujet de la réception faite à Son Altesse Royale le Prince Arthur, lors de son séjour à Québec, il y a quelques mois, réception qu'on a prétendue être aux frais de la province, je puis déclarer qu'elles sont dénuées de vérité, S<sup>r</sup> Narcisse ayant payé toutes les dépenses de ses propres deniers. Je regrette d'avoir à rappeler cette circonstance; mais je ne

saurais permettre que Son Excellence restât sous le coup de semblables imputations sans les contredire.

**IX. PERCEPTION, ADMINISTRATION ET AUTRES DÉDUCTIONS A FAIRE SUR LE REVENU.**

Arpentages .....	\$ 24,000 00
Dépenses générales encourues par le Département des Terres de la Couronne (y compris les Biens des Jésuites, les Réserves du Clergé, le Domaine de la Couronne, la Seigneurie de Lauzon et les Bois et Forêts .....	54,344 00
Timbrés, Licences, etc .....	8,000 00
<b>Total.....</b>	<b>\$ 86,344 00</b>

Grand Total des estimés de la dépense pour l'année fiscale expirant le 30 juin 1872.....\$1,841,031 00

Pour couvrir les mandats spéciaux ayant pour objet de défrayer les dépenses déjà faites, imputables à l'année fiscale terminée le 30 juin 1870—(Voir Comptes Publics 1870, page 74) ..... \$27,400 54

Les estimés des recettes, tels que déjà donnés, s'élèvent à.....\$1,691,574 00

A éteindre, d'après calcul, sur appropriations de l'année courante (non dépensées)..... 269,500 00

Estimé de la balance pour l'année finissant au 30 juin 1871..... 261,667 00

**\$2,222,741 00**

A déduire les estimés des appropriations, tels que donnés par l'exposé ..... 1,841,031 00

Estimé du surplus au 30 juin 1872.....\$ 381,710 00

On remarquera que cette balance, bien que plus considérable que l'estimé de l'année dernière, se trouve néanmoins, si toutes les appropriations sont payées, au-dessous du chiffre d'anciennes balances actuellement en mains.

Par les exposés qui ont déjà été faits, on peut voir, M. l'Orateur, que notre position comme Province, quoique solide en ce

qui regarde la situation financière, demande en même temps que nous usions d'économie dans la dépense de nos fonds. Le peu de développement de nos ressources exige de notre part un examen plus attentif. Sans doute, nos ressources agricoles et minérales peuvent s'accroître, grâce à de judicieux octrois du Gouvernement, mais nous ne devons jamais perdre de vue qu'il nous faut principalement compter sur l'initiative privée, quant à l'adoption des moyens et à l'application des méthodes les plus convenables pour atteindre ces points importants. Je crois fermement que nos ressources minérales sont susceptibles d'un vaste développement et qu'un peu d'aide accordée par le Gouvernement dans le but de procurer à une certaine classe d'étudiants une instruction qui les mettrait en état de se livrer aux simples travaux pratiques de l'exploitation des mines, une instruction élémentaire, en un mot, sur les principes de la géologie produirait des résultats d'un avantage incalculable pour notre Province et augmenterait considérablement nos richesses minières (applaudissements.)

Le Gouvernement ne peut, et seulement dans une mesure très-limitée, venir en aide qu'aux entreprises qui promettent d'encourager l'esprit d'initiative et d'augmenter notre population, conséquemment de donner à nos ressources plus de développement qu'elles n'ont aujourd'hui.

Il arrive trop souvent qu'on s'adresse au Gouvernement pour en obtenir une aide pécuniaire en faveur d'exploitations dans lesquelles on ne veut pas engager ses propres deniers, puis de faire à l'administration le reproche de manque d'esprit d'entreprise et d'énergie, tandis qu'en réalité la faute en est à soi-même et au but qu'on cherche à atteindre (applaud.)

Si le gouvernement avait à sa disposition des ressources plus considérables qu'il n'a, l'administration se ferait un plaisir d'aider à une foule de travaux d'utilité publique auxquels, dans les circonstances actuelles, et avec les faibles moyens dont elle dispose, il lui faut s'abstenir de mettre la main.

Ce qui manque à notre population, c'est de compter davantage sur elle-même, d'avoir plus de foi et de confiance dans nos ressources et nos moyens, c'est de savoir moins faire fonds sur l'assistance du gouvernement ou de l'étranger.

Il y a beaucoup de gens qui pensent et qui parlent comme si les moyens mis à la disposition du gouvernement étaient illimités, comme s'il n'y avait aucun danger que nos finances devinrent embarrassées par suite d'un excès de dépenses, ou du crédit qu'il prêterait à toutes sortes d'entreprises. De telles opinions ne reposent sur aucun fait réel, et si on les suivait, on ne tarderait pas à ruiner n'importe quel gouvernement et à jeter le pays dans de sérieux périls. Une onéreuse taxation serait la conséquence inévitable d'une dépense extravagante des fonds publics—la prospérité générale serait retardée—le peuple découragé se hâterait de fuir la Province pour aller se fixer dans un pays où il aurait des charges plus légères à supporter sous formes de taxes, un pays du moins qui lui offrirait plus de moyens pour y faire face.

Je me permettrai de rappeler en peu de mots quelques uns des objets qui ont occupé l'attention du gouvernement et de cette chambre depuis trois ans, dans l'espoir qu'ils occuperont une place également importante dans la politique de ceux qui peuvent se trouver chargés de la direction des affaires publiques à l'expiration de la présente session. Ces objets me paraissent d'une importance vitale, et, bien qu'il me soit impossible de rien dire de neuf, ou de presser la chambre et le pays de leur accorder toute la considération qu'ils méritent autrement que dans les termes les plus simples, il n'en est pas moins positif qu'ils peuvent produire une certaine somme de bien.

A propos de ces occupations et de ces travaux dont, à mon avis, dépend principalement la prospérité du pays, je me permettrai de rappeler qu'on y réussit ou qu'on y échoue, selon qu'on fait preuve d'activité ou d'inertie.

Les gouvernements ne peuvent faire que bien peu de chose pour le progrès et la prospérité d'un pays à moins que le peuple n'y prenne intérêt et ne se montre plein d'énergie dans ses efforts.

Sur la liste des sujets qui méritent d'occuper sérieusement l'attention du gouvernement et de cette chambre—comme corps ou chacun personnellement comme membre de la société, je placerai en première ligne l'encouragement qu'on doit à l'agriculture.

## AGRICULTURE.

Comme province, c'est dans l'agriculture que la nôtre doit chercher son point d'appui, sa principale ressource. Nous possédons de vastes territoires maintenant à l'état de nature et disponibles pour la colonisation. Des explorations récentes et des arpentages faits par ordre de notre Département des Terres de la Couronne ont constaté l'existence d'une quantité de terres aussi fertiles qu'aucune de celles qui sont aujourd'hui livrées à la culture.

Ces terres sont bien boisées, bien pourvues de cours d'eau; le sol en est excellent, et les pouvoirs d'eau propres à l'établissement des manufactures y abondent. Sous le rapport des avantages naturels, elles offrent tout ce qu'on peut désirer pour faire vivre une population nombreuse; toutefois, il faudra les ouvrir, au moyen de routes, afin de les rendre accessibles au colon.

Les octrois considérables proposés par le gouvernement et sanctionnés par cette chambre dans le but d'ouvrir des chemins de colonisation, sont une preuve de l'intérêt qu'on prend à faciliter l'accès des terres incultes au défricheur. Dans la plupart des cas, les sommes octroyées ont été dépensées avec profit. Ces travaux seront bientôt suivis de résultats, si nous prenons les moyens d'encourager les colons à se fixer sur ces terres et de leur faire des avances nécessaires pour leur établissement; mais il ne faut pas s'attendre à des résultats immédiats.

Je maintiens que le gouvernement, en donnant son autorisation et en prenant part à l'établissement des sociétés de colonisation, auxquelles je suis heureux de dire que le peuple s'intéresse si vivement, contribuera beaucoup à l'inauguration d'un système que nous sommes certains de voir réussir et produire des résultats satisfaisants.

La dépense que nous avons faite de la grosse somme de \$644,500.00, depuis trois ans, pour fins agricoles et de colonisation, ne peut manquer, si nos efforts continuent, d'attirer sur nos terres en friche un grand nombre d'immigrants, dont

l'esprit d'entreprise et l'intelligence ajouteront sensiblement à la prospérité et à la richesse du pays, en décideront d'autres à rester au milieu de nous, en même temps qu'ils nous ramèneront ceux qui ont quitté le sol natal dans l'espoir d'améliorer leur position (applaudissements.)

Il est bon de se rappeler que les efforts systématiques auxquels nous nous livrons avec tant d'énergie pour ouvrir nos terres incultes au défricheur, et pour engager notre population à rester dans le pays qui l'a vue naître ou à attirer l'immigration étrangère, est de date comparativement récente. Nous ne devons donc pas compter trop tôt sur ces résultats. Il faut du temps pour changer le cours du trafic et du commerce, pour leur faire prendre une voie nouvelle. Quand l'esprit humain est accoutumé à suivre un certain canal, il est nécessaire d'abord d'arrêter son attention, pour l'amener au repos et à la réflexion, avant de lui imprimer une autre direction ; c'est ce que nous devons faire dans les circonstances actuelles ; mais à force d'efforts et en procédant systématiquement ; il nous est permis d'espérer que nous réussirons. Déjà, je crois, le courant qui entraînait nos compatriotes vers les Etats-Unis s'est ralenti. Ils commencent à nous revenir en grand nombre, et pendant la dernière saison, il y a eu des milliers d'étrangers qui se sont décidés à se fixer dans notre province (applaud.) Si les immigrants avaient appartenu à la classe rurale, nous aurions pu en engager un plus grand nombre à rester, mais nous avons pensé qu'il valait mieux ne pas en inviter trop de ceux qui nous venaient des villes, vu qu'ils étaient impropres aux travaux agricoles.

#### CHEMINS DE COLONISATION.

Lorsque le Gouvernement a dépensé, et avec beaucoup de raison, la plus grande partie des sommes mises à sa disposition pour ouvrir des chemins de colonisation de 1ère classe, dans les districts où la population se trouve disséminée, et où les institutions municipales sont encore dans leur enfance, je suis porté à croire qu'à l'avenir les chemins de 2ème et de 3ème classe auxquels la subvention municipale est nécessaire pour obtenir un octroi du Gouvernement pourront mériter d'être plus encouragés. Le vif intérêt que ressentent pour une entreprise quel-

conque ceux qui y contribuent directement est une garantie, je pense, qu'il y aura de leur part plus d'attention et de surveillance qu'on ne peut en attendre dans d'autres cas.

#### SOCIÉTÉS DE COLONISATION.

Pour ce qui est des sociétés de colonisation dont j'ai déjà dit quelques mots, je pense qu'elles peuvent se rendre très-utiles en aidant les colons qui désirent occuper nos terres incultes.

Leur sphère d'action, c'est surtout de choisir des localités convenables pour ceux qui veulent s'établir sur une terre, de manière à pouvoir disposer de quelque place précise prête à les recevoir, de les aider à commencer en leur envoyant des personnes habituées au défrichement et à la construction d'habitations peu coûteuses, afin de leur montrer comment les choses se font ; c'est aussi de leur faire des avances, s'il le faut, en grains de semence et en provisions, en attendant la première récolte.

Au fait, l'intérêt qu'on prend au succès du nouveau colon et la sympathie dont il est l'objet de la part de la population résidente, contribueront peut-être plus même que les secours matériels, à encourager, à stimuler le défricheur dans ses efforts et à le décider à se fixer dans notre province.

#### IMMIGRATION.

C'est aux gouvernements fédéral et local qu'incombe tout particulièrement le devoir de venir en aide aux immigrants en leur procurant les moyens de gagner leur destination définitive, et je suis heureux de dire qu'avec l'hon. membre pour Brome, dont l'énergie et l'activité infatigables sont bien connues, comme chef des départements d'agriculture et d'immigration à Ottawa, son gouvernement ne restera pas en arrière dans l'accomplissement de cette tâche, et que ses efforts stimuleront, s'il en est besoin (ce qui est inutile, j'en ai la certitude,) notre gouvernement local à prendre sa part de l'encouragement que nous devons accorder à cette classe de colons.

En même temps que nous devons avoir à cœur les progrès de l'agriculture, l'avantage qu'il y a pour nous de favoriser l'immigration est donc un autre point qu'il ne faut pas négliger

(applaud). Peu m'importe d'où nous viennent les colons, que ce soit d'Europe ou des Etats-Unis; plus nous pourrons retenir parmi nous de travailleurs appartenant à la classe agricole, venant de n'importe quel pays, mieux ce sera.

Les fermes bien conduites sont plus avancées dans les vieux pays qu'ici, et l'exemple d'agriculteurs expérimentés venus d'Angleterre, d'Ecosse, d'Irlande, de France, de Belgique, de Suède, d'Allemagne ou d'autres pays, a déjà fait beaucoup, et fera, je l'espère, encore davantage à l'avenir pour engager nos fermiers à adopter de meilleurs modes de culture, à faire acquisition de meilleures races de bétail et d'un meilleur matériel, à redoubler de soins et d'adresse dans la fabrication et l'emploi des engrais.

L'honorable Ministre dit ici qu'au concours de labour de la société agricole d'Hochelega, le premier prix a été remporté par un Canadien-Français. C'est ce qui prouverait combien l'exemple est profitable. Nous devrions donc nous attacher surtout à faire venir des colons qui appartiennent aux classes agricoles de l'Europe. Des milliers d'immigrants de ces classes peuvent trouver pour s'établir des places où, avec le travail, la sobriété et l'économie, ils se créeront une patrie définitive au milieu de nous, et s'assureront pour eux-mêmes et pour leurs familles un avenir meilleur qu'ils ne pourraient espérer dans leur pays natal. D'actifs efforts empêcheront la population née dans la province de chercher à améliorer son état dans la république voisine, et engageront ceux qui s'y trouvent maintenant peut-être temporairement d'abord, à revenir habiter le pays de leurs pères. Tout cela peut se faire, et beaucoup plus encore, si nos compatriotes se montrent dignes d'eux-mêmes et se mettent sérieusement à l'œuvre; assistés et aidés, comme de pareils efforts le seront certainement, par le gouvernement, quel qu'il puisse être alors, nous pouvons en toute sûreté et en toute confiance espérer que notre prospérité agricole en sera accrue et que la province de Québec deviendra avant longtemps pour des milliers et des milliers d'immigrants un lieu de repos et une patrie fixe et permanente. (Vifs applaudissements.)

A propos d'agriculture, permettez-moi aussi de dire quelques

mots sur la nécessité de procurer à notre jeunesse toutes les facilités possibles pour acquérir des connaissances agricoles.

#### EDUCATION AGRICOLE.

Bien des gens s'imaginent qu'il faut comparativement peu d'éducation pour mettre les jeunes gens en état de devenir fermiers; bref, que tout individu qui n'est pas précisément propre à toute autre carrière est toujours assez bon pour faire un fermier. Une autre idée trop répandue, c'est que l'état de cultivateur est, sinon peut-être deshonorant ou avilissant, un métier quelque peu vulgaire associé dans l'esprit de beaucoup de monde avec de durs et sales travaux, avec l'ignorance de ce qui se passe à l'extérieur, et avec un manque de goût pour toutes connaissances littéraires ou toute culture intellectuelle. Le langage tenu en ce sens est trop répandu. Or, jamais rien n'a été plus faux, et plus tôt de pareilles absurdités cesseront, mieux cela vaudra.

Nous avons, il est vrai, beaucoup d'exemples honorables d'hommes riches, intelligents et instruits qui s'occupent de travaux agricoles, d'hommes toujours disposés à prêter leur précieux concours, soit à notre bureau d'agriculture, soit à nos sociétés agricoles locales, disposés à contribuer en argent, et ce qui vaut bien mieux, à consacrer leur temps et leurs efforts à l'encouragement et au progrès de l'agriculture.

J'ai maintenant l'honneur d'adresser la parole à plusieurs de ces hommes, et c'est avec joie que je leur donne mon humble tribut de loges pour leurs efforts, ainsi que mes souhaits bien sincères pour leurs succès; ce sont les hommes que le peuple honore, et qui possèdent l'estime et le respect de la société tout entière. Leurs efforts tendent à placer l'agriculture au rang, c'est-à-dire au premier rang qui lui appartient, et leurs services, je suis heureux de le dire, sont pleinement appréciés et estimés. Tous les membres de cette Chambre se souviendront aisément de ceux qui, dans leurs localités respectives, ont fait pour l'avancement de l'agriculture des efforts dignes de tout éloge.

Un homme bien connu dans tout le pays m'a montré la fac

ture d'un achat de bestiaux importés en une seule fois et d'une valeur de plus de \$65,000. J'ai à peine besoin de dire que c'est de M. Cochrane, de Compton, que je veux parler. Ce monsieur a foi dans l'avenir de notre Province, et tout le monde se joindra à moi pour lui souhaiter tout le succès qu'il mérite.

Nonobstant les efforts de tels hommes disséminés par toute la Province, nous avons besoin de quelque chose de plus. Ce qu'il nous faut, ce sont des institutions où nos jeunes gens, fils de fermiers et autres, puissent recevoir une éducation spécialement adaptée aux travaux agricoles. Nous avons déjà nos institutions de théologie, de droit et de médecine, de littérature classique, des arts et des sciences pour former aux diverses professions; nous avons nos collèges commerciaux, des institutions où l'on prépare des étudiants des deux sexes à l'enseignement dans nos académies et nos écoles communes. Ces institutions sont toutes bonnes, toutes dignes que nous fassions pour les maintenir, des sacrifices de temps, d'influence et d'argent; elles font grand honneur à un pays nouveau comme le nôtre; mais elles ne sont en aucune façon suffisantes.

Nous avons, il est vrai, plusieurs collèges d'agriculture, écoles où l'on enseigne l'agriculture théorique et pratique; d'autres où l'instruction agricole n'est qu'un pur accessoire, comme si elle n'était pas de grande importance. Ces institutions ont fait beaucoup de bien, sans doute; mais je voudrais les voir en plus grand nombre dans le pays, et si elles étaient bien organisées et convenablement dirigées, elles ne tarderaient pas à presque se suffire à elles-mêmes. Il nous faut donc un plus grand nombre de ces collèges où nos jeunes gens pourraient recevoir l'instruction dans les branches d'éducation particulièrement adaptées à un pays nouveau comme le nôtre (applaud.), des institutions où l'on pourrait enseigner à nos populations rurales à conduire les opérations agricoles d'après un plan scientifique et pratique; où ceux des étudiants qui y prendraient leurs degrés démontreraient par leur système perfectionné de culture, par l'intelligente application de leurs connaissances théoriques aux travaux pratiques quotidiens qui caractérisent la vie de fermier, qu'une éducation complète sur ces branches était aussi nécessaire au succès, et aussi certaine

de l'obtenir, qu'une éducation spéciale sur tout autre état, professionnel ou commercial.

Ne restons donc pas satisfaits de ce qui a été déjà accompli ; ne nous relâchons pas dans nos efforts ; mais créons et encourageons par tous les moyens en notre pouvoir un système d'éducation sans lequel il nous faudra renoncer à une grande source de richesse nationale et nous laisser distancer par les autres pays.

#### ÉDUCATION.

Les efforts du Gouvernement, de la Chambre et du pays doivent avoir pour objet spécial la diffusion de l'éducation dans toutes les parties de la Province. Sans un système général d'éducation, le peuple restera nécessairement en arrière dans toutes les branches de l'industrie, aussi bien que sous le rapport de la richesse nationale. Nous deviendrons les scieurs de bois et les porteurs d'eau de ceux qui sont plus avancés que nous dans la littérature, les arts et les sciences, et dans les diverses branches de la mécanique. Je sens tellement combien il est important que la masse entière de notre population apprenne au moins la lecture, l'écriture et les premiers principes d'arithmétique que je me suis demandé jusqu'à quel point on ne devrait pas insister sur la nécessité de rendre obligatoire la présence des enfants dans nos écoles élémentaires. Ce serait une mesure qui pourrait paraître un peu arbitraire ; dans tous les cas, nous devons user de tous les moyens possibles pour faire bien comprendre au peuple la nécessité absolue qu'il y a pour lui de veiller à l'éducation de la génération naissante. (Applaud.)

Les hommes de fortune et d'influence dans leurs localités respectives devraient faire preuve de plus d'empressement dans leurs efforts, de plus de libéralité dans leurs contributions, d'une plus grande persistance dans les peines qu'ils se donnent pour répandre l'éducation, une éducation qui puisse mettre nos jeunes gens en état de remplir convenablement les devoirs dont ils ont à s'acquitter dans la sphère où ils vivent respectivement. Honneur à ceux qui ont consacré leur temps, leur argent et énergie à cette œuvre importante, œuvre qui ne le cède, selon

moi, qu'à l'œuvre du clergé dans les efforts qu'il fait pour le bien-être spirituel de ses ouailles.

Nos institutions d'éducation sont, je suis fier de le dire, grâce aux efforts passés et présents de l'Hon. Premier, en voie de progrès soutenu d'année en année, tant en ce qui concerne les écoles dites élémentaires que celles dont l'objet principal est de former des élèves pour l'œuvre importante de l'enseignement. Notre éducation supérieure ne craindra pas d'être comparée avec celle de tout autre pays ; mais son maintien dépend surtout de la libéralité de riches particuliers, et pour les hommes qui ont acquis une certaine opulence, je ne sache pas qu'il y ait un meilleur emploi d'une partie de leur fortune que d'aider à l'établissement ou au soutien de nos collèges et universités. Ici je ne puis m'empêcher de féliciter sincèrement et de remercier beaucoup de nos riches concitoyens de leurs contributions libérales en faveur de nos établissements scolaires, contributions qui leur font le plus grand honneur, en même temps qu'elles tendent à encourager ceux qui ont pour mission d'administrer et de conduire ces institutions. Puisse leur nombre augmenter chaque jour ! (vifs applaudissements).

Cette partie de mon sujet prête à tant de développements qu'il m'est impossible, faute de temps, d'entrer plus au long dans la question. Je ne peux qu'insister auprès des hon. membres sur la nécessité de placer nos institutions scolaires de tout grade sur le meilleur pied possible, de faire acte de libéralité dans les octrois destinés à leur soutien, d'user de tous leurs efforts, comme simples particuliers, pour provoquer l'esprit de recherche et l'intérêt en faveur de la diffusion de l'éducation, avec l'assurance que la prospérité du pays dépend en grande partie de la prospérité de nos établissements scolaires et de la diffusion de l'instruction dans toute l'étendue de la province.

Je ne saurais, pourtant, quitter cette partie de mon sujet sans dire un mot des amendements qui ont été faits à la loi des écoles, à la 2<sup>ème</sup> Session de ce Parlement. Un grand nombre de nos concitoyens d'origine anglaise craignaient, à l'époque où l'on s'occupait de la question de la confédération, qu'il ne fût pas sans danger de confier les intérêts scolaires de la minorité à une majorité professant une autre foi et parlant une autre

langue. Que ces craintes fussent fondées ou non, on jugea qu'il était au moins à propos de trancher la question. En conséquence, il fut convenu à la conférence dite de Québec, qu'à sa dernière session avant l'inauguration de la confédération, la législature du Canada passerait une mesure qui devrait placer la question sur une base satisfaisante. (Applaud.) Pour mettre cette convention à exécution, l'Hon. M. Langevin soumit au dernier Parlement du Canada un projet de loi, généralement connu sous le nom de *Bill Langevin*, contenant des dispositions qui parurent satisfaisantes à la fois aux protestants et aux catholiques romains. Je n'ai pas besoin de dire au long comment cette mesure échoua dans une chambre dont la majorité, si l'on se rappelle bien, se composait de protestants anglais. Toujours est-il que le bill fut retiré après quelque discussion. Cette circonstance fut profondément ressentie et si bien exploitée par certaines personnes qui ne cherchaient qu'une occasion de trouver à redire, et de soulever les animosités nationales et religieuses, que même ceux qui n'éprouvaient pas de telles craintes furent obligés d'intervenir; autrement, on appréhendait de sérieuses difficultés, et l'adoption de la confédération était extrêmement douteuse. (Appl.)

La Chambre se souviendra sans doute, M. l'Orateur, que l'honorable membre pour Montréal-Est déclara que les Protestants n'avaient aucun sujet d'appréhensions en ce qui concernait la sécurité de leurs droits sous la Législature de Québec, qu'il se sentait assuré que le Parlement local rendrait justice aux droits de tous, sans tenir compte de la croyance ni de la nationalité. Cette déclaration fut dans le temps considérée par quelques-uns comme un simple atermoiement. Le résultat dont je vais dire un mot tout-à-l'heure démontre que l'Hon. Baronet connaissait bien ses compatriotes, qu'il savait leur désir d'être justes envers la minorité, et que sous ce rapport on pouvait pleinement compter sur eux quand le temps viendrait. Néanmoins, en attendant, on inséra une clause dans l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord de 1867, relativement à l'éducation, clause qui, tout en laissant la question entre les mains de la Législature de Québec, donnait dans certains cas le droit d'en appeler aux autorités de la Puissance. La question surgit à la deuxième session de cette Chambre. Je n'étais pas alors membre

du Gouvernement et les honorables membres se souviendront sans doute qu'à ma place, dans cette chambre, j'exprimai ma confiance dans le désir qu'avait la majorité de concéder aux protestants anglais tout ce qu'ils demanderaient; que nous, anglais, nous ne demandions que des choses justes et raisonnables, et que la majorité canadienne française était toute prête à accorder ce qui satisferait la minorité en mettant fin à cette fâcheuse question.

Inutile, M. l'Orateur, que j'entre dans aucun détail sur ce point. Le bill fut soumis à la chambre, bien accueilli de tous, et passé sans presque, ce que je peux dire, aucune discussion, ou ce qu'en pourrait appeler une division sur ses principaux traits (acclamation.) Si l'amendement ne réussit pas à satisfaire aux besoins de la population protestante, on ne saurait en blâmer ni le gouvernement, ni cette chambre. A ce propos, je prendrai la liberté de remercier les honorables membres de la droiture, de l'honnêteté et de la vigueur avec lesquelles cette question fut traitée, de manière à réaliser pleinement toutes mes espérances et à confirmer la déclaration que j'avais faite à ce sujet. On se souviendra, je pense, que l'honorable Baronet, dont je viens de parler, était absent lorsque surgit la question: il était en Angleterre, à l'époque; mais la conduite de la chambre accomplit à la lettre et vérifia complètement son opinion sur la conduite que tiendraient ses compatriotes, et en agissant ainsi, le gouvernement et cette chambre le délièrent entièrement des engagements qu'il avait pris à Ottawa.

Je me proposais de dire aussi la manière dont le gouvernement et cette chambre ont prouvé qu'ils ont à cœur de faciliter au colon l'accès de nos terres, en accordant une aide libérale pour la construction de chemins à lisses de colonisation; mais je dois m'abstenir de m'étendre davantage sur ce point, l'intention du gouvernement étant de n'aider à ces sortes de travaux que lorsque les habitants des diverses localités y prennent respectivement un intérêt suffisant pour les engager à contribuer à la plus grande partie des dépenses. C'est là une manière parfaitement légitime de dépenser les deniers publics, et entièrement distincte de l'ouverture de chemins à lisses entre les grands centres commerciaux. Ces derniers doivent être pris

en considération d'après leurs mérites respectifs ; or, sans jamais oublier de tenir compte de la situation financière et des ressources de la province, je suis d'avis que la politique du gouvernement à cet égard s'est montrée libérale, et j'aime à croire que mon opinion sera aussi celle de la chambre et du pays. Partout où ces sortes de chemins sont favorables à la colonisation en amenant le défrichement et l'occupation du sol, le gouvernement n'en a que plus de raisons pour y aider ; mais comme je viens de le dire, il est de rigueur qu'il ne perde pas de vue l'état des finances du pays.

#### DÉPARTEMENTS CIVILS,

Permettez-moi de dire quelques mots sur l'organisation des différents départements du service civil.

En commençant à établir un nouveau gouvernement, il devient nécessaire non-seulement de les organiser sur un plan régulier quelconque, de systématiser le travail à faire, mais encore de les distribuer entre eux, de manière à assurer leur bon fonctionnement et à empêcher toute confusion de tel département avec tel autre dans leurs occupations respectives. C'est ce qui a été fait, et il a été constaté que les différents départements fonctionnent d'une manière satisfaisante. Les améliorations introduites dans l'ancien système et adoptées par le gouvernement fédéral, l'ont été également ici (applaudissements), de sorte que sous tous les rapports, notre système peut, à mon avis, soutenir sans crainte la comparaison avec celui de n'importe quelle autre province de la Puissance. Ainsi, je n'ai aucune hésitation à dire que l'administration de notre département des Terres de la Couronne est bien meilleure qu'elle n'était, et que notre revenu public s'est considérablement accru en comparaison de ce qu'il était du temps de l'ancien gouvernement du Canada. Le moins que je puisse dire de notre département des travaux publics, c'est qu'il est bien dirigé ; la surveillance qu'on exerce sur l'emploi des sommes considérables imputées aux chemins de colonisation, est plus stricte et donne de meilleurs résultats qu'on n'obtenait jadis sous l'ancien régime.

Les lois soumises à la chambre et adoptées par elle pour les

divers départements du service public ont imposé une grande responsabilité à l'administration chargée de préparer ces mesures, et l'on a trouvé que dans l'ensemble le fonctionnement en est bon. Sans doute, on devait s'attendre en mettant en mouvement une nouvelle machine, que quelques parties du mécanisme produiraient une friction plus forte qu'il n'était désirable, et qu'il faudrait un certain laps de temps avec quelques changements pour en faire marcher tous les rouages de concert; que de plus, il surviendrait des retards lorsqu'on chercherait à faire fonctionner toutes les différentes parties à l'unisson, pour que le service public n'eût rien à souffrir; mais je pense que l'administration a bien mérité de la chambre et du pays pour avoir si heureusement réussi jusqu'à présent à faire marcher notre machine gouvernementale actuelle, et pour avoir inauguré un système dont l'ensemble fonctionne si bien et qui promet d'être permanent. Je ne revendique pour moi-même rien de l'honneur qui appartient à ceux à qui il doit son existence; je n'étais pas alors membre du gouvernement, mais je sens que dans ce qu'ils ont fait mes collègues ont agi sagement, prudemment et dans les intérêts véritables de notre Province.

Bien que peut-être ceci ne soit pas strictement du domaine de la législature de Québec, j'espère néanmoins que nous serons désormais en état de faire quelque chose en faveur du développement de nos richesses minières et de l'établissement de manufactures parmi nous. Pour ce qui est des premières, la matière brute ne manque pas; on trouve de précieux minerais dans tous les districts de la province. L'exploitation de nos mines donnerait de l'emploi à une foule de nos travailleurs et les retiendrait ainsi dans le pays.

C'est au manque de manufactures chez nous qu'il faut attribuer, selon moi, l'émigration si considérable de nos compatriotes aux Etats-Unis, pour y chercher de l'emploi. Je pense que plus des trois-quarts des Canadiens qui vont aux Etats-Unis, sont mus par la certitude d'y trouver de l'occupation dans les divers établissements manufacturiers qui y abondent.

Si les Hon. membres ont à cœur d'empêcher notre population de quitter la Province, et d'engager ceux qui se trouvent

maintenant dans la république voisine à revenir au pays natal ; s'ils tiennent à attirer au milieu de nous l'ouvrier intelligent et habile dans les diverses branches de l'industrie mécanique ; s'ils veulent que notre Province acquière la richesse nationale que donnent les travaux industriels habilement exécutés, leurs efforts doivent avoir pour objet d'encourager par tous les moyens possibles l'établissement de manufactures de tous genres dont le succès est probable. Il n'y a aucun doute dans mon esprit que la prospérité du pays est susceptible d'un grand accroissement, si nous savons faire un emploi judicieux des deniers publics en venant en aide à diverses sortes de manufactures.

Nous n'avons pas, il est vrai, à imposer ni à percevoir de droits sur les importations étrangères. Aux termes de notre législation, nous ne pouvons pas procurer aux fabricants cette protection et cet encouragement qu'ils réclament comme un droit, et qu'ils attendent du Gouvernement ; mais, sans entrer plus avant dans la question à présent, je pense qu'il nous est possible, par notre influence comme représentants du pays et comme simples particuliers, d'encourager l'établissement de fabriques de diverses espèces, et d'amener l'opinion publique à exercer sur la Législature Fédérale une pression qui soit avantageuse à ces branches importantes d'industrie.

Pour progresser comme Province, il n'est pas du tout nécessaire que nous envisagions les questions publiques, à un point de vue étroit, retréci ou simplement local. Nous ne devons pas abaisser toutes ces questions au niveau d'une politique de paroisse ; c'est au point de vue national qu'il faut les considérer. Selon que la Puissance prospérera, nous, comme partie intégrante de cette Puissance, nous prospérerons aussi ; d'un autre côté, dans toute question affectant les intérêts de la Province, nous devons aussi voir quel effet notre politique aura sur la Puissance. S'il est présumable qu'une dépense quelconque sera profitable à notre Province et qu'elle servira également les intérêts des autres Provinces, c'est une double raison pour nous de la faire. Que chacune des Provinces agisse de cette manière libérale, sans jalousie de localité ; qu'elle ait à cœur le développement du bien-être des autres, alors la Confédération toute

entière progressera, les liens qui unissent les provinces les unes aux autres se resserreront davantage, et le gouvernement central pourra aider de plus en plus à asseoir la Puissance sur une base solide et durable. (Applaud.)

Ce n'est que par les efforts réunis du peuple, de la Chambre et du Gouvernement que nous pouvons espérer voir notre Province occuper dans la Confédération la place importante à laquelle elle a droit. Il est possible que notre sol, soit moins fertile, que nos hivers soient un peu plus froids et plus longs que dans quelques unes de nos sœurs-Provinces; nos ressources directes peuvent être plus limitées, mais malgré ces désavantages apparents, notre position locale est telle que le besoin qu'éprouvent les autres Provinces de développer leur industrie et d'user d'économie peut avoir pour effet de favoriser notre prospérité au lieu de la retarder.

Je suis donc disposé à jeter sur l'avenir des regards pleins d'espoir pour l'avancement de la prospérité du pays. En résumé :

L'administration de la justice dans cette Province est bien dirigée; nos lois sont respectées et les crimes punis. Les efforts que nous avons faits jusqu'à présent pour venir en aide à l'agriculture, à la colonisation, à l'éducation, au développement de nos ressources en bois de construction, à l'établissement de notre service civil sur une base solide et permanente, ont été couronnés de succès. Sous ces divers rapports, les membres de la Chambre ont bien mérité du pays, en ce qu'au lieu d'essayer dans l'intérêt et pour des fins de parti, d'entraver la passation de lois jugées importantes par le gouvernement, ils ont apporté tout leur concours à la législation provinciale (applaudissement).

L'agitation tentée au sujet de l'avantage qu'il y aurait pour le Canada de s'ériger en état indépendant vis-à-vis de la mère-patrie, ou en d'autres termes, de préparer la voie pour l'annexion aux Etats-Unis, a manqué jusqu'à présent d'être même considérée par le peuple comme une proposition digne d'attention sérieuse.

La tentative d'invasion de notre territoire faite par des

bandes venues de la république voisine a reçu une prompt réponse de nos braves volontaires, de sorte que le sol de la patrie n'a pas été pollué même pendant un jour par ces misérables envahisseurs. L'empressement avec lequel les volontaires de la province ont répondu à l'appel, à une époque où l'on redoutait les dangers d'une invasion, a été digne de tout éloge, et a reçu non seulement les félicitations les plus vives du gouvernement fédéral, de nos officiers militaires et du gouvernement local, mais encore des marques substantielles d'approbation de la part de Sa Majesté la Reine et de son gouvernement. La conduite de nos volontaires, lorsqu'on s'attendait à des incursions fœniennes, prouve qu'on peut compter sur le peuple dans toute circonstance critique, en cas, par exemple, d'appréhensions relatives à l'invasion de la province. L'esprit de loyauté et d'attachement à notre pays et à nos institutions, qui anime la population tout entière, appuyé qu'il serait par toutes les forces de l'Angleterre, au cas où il surgirait quelque difficulté entre nous et nos voisins de l'autre côté de la ligne (difficulté que je n'appréhende nullement), nous rend invulnérables contre tout ennemi du dehors (vifs applaudissements).

Nous avons eu malheureusement, dans le cours de l'année dernière, plusieurs districts de notre Province ravagés par le feu, notamment les districts du Saguenay et d'Ottawa. L'Hon. membre pour Chicoutimi s'est noblement mis à l'œuvre pour soulager ceux qui avaient été ruinés par l'incendie dévastateur d'une extrémité à l'autre de ce district. Grâce à ses efforts, libéralement secondés par nos populations et avec l'aide du Gouvernement, qui comprit que la Chambre, sans une seule voix dissidente, sanctionnerait cette aide donnée à même la bourse publique, les incendiés ont pu resemmer leurs champs, et grâce à une abondante récolte, les colons du district du Saguenay pourront rester sur leurs fermes et arriver bientôt à une position indépendante. La région d'Ottawa a aussi été visitée, à une époque plus avancée de la saison par l'élément destructeur. Cette fois encore notre peuple a fait preuve de libéralité, et nos cités, nos villes et nos villages ont noblement répondu à l'appel. Cette fois encore le Gouvernement, à l'instance des membres pour Ottawa et Pontiac, a fait quelque chose pour seconder la bienfaisance privée, et il aurait fait davantage si

l'incendie du Saguenay n'eût déjà coûté une somme considérable au Trésor. Les secours accordés aux malheureuses victimes ont été placés entre les mains du comité général d'Ottawa pour qu'il en fit la distribution. Le gouvernement a cru qu'en pareil cas il ne devait tenir aucun compte de la ligne qui sépare la Province de Québec de la capitale fédérale. Cette somme sera, je n'en doute point, sanctionnée sans hésitation par la Chambre.

Nous avons joui des douceurs de la paix, et l'abondance n'a cessé de régner dans tous nos districts, tandis que la plus belle portion de l'Europe, celle d'où est sortie la majorité de la population de notre Province, a été le théâtre de la guerre dans toutes ses horreurs, et qu'avec elle la famine et la peste ont désolé une grande partie de "*la belle France.*" Cet état des affaires en Europe ne pouvait manquer d'exciter nos plus profondes sympathies et de nous engager à adresser au Ciel nos prières les plus ferventes pour en obtenir la paix et la tranquillité. Une étude attentive des causes qui ont amené la guerre cruelle à laquelle la France est en proie aujourd'hui—des principes encore à l'œuvre sans égard pour l'état de cette malheureuse contrée—de cet esprit de parti qui pénètre dans toutes les classes,—si elle est l'objet d'un examen sérieux de la part des hommes publics de ce pays,—ne saurait manquer de modérer l'expression de sentiments qui sont de nature à déranger les esprits et à rendre les hommes mécontents de leur condition présente ainsi que de leurs espérances futures.

En comparant donc notre position avec celle de tous les autres peuples, nous avons sujet d'être reconnaissants pour le présent et d'espérer pour l'avenir; nos populations vivent en paix et en bonne harmonie; ainsi, les craintes de bien des gens que la confédération ne produisît un état de choses tout différent, se trouvent être jusqu'ici sans fondement.

Ce mélange de races et de croyances peut même, avec un peu de circonspection et si l'on a des égards pour les sentiments les uns des autres, tourner à notre profit, ainsi qu'il est arrivé dans d'autres pays. On s'excite réciproquement à l'esprit d'entreprise et d'industrie. Le premier emprunte au second

ces qualités particulières dans lesquelles une race peut surpasser l'autre.

En tenant cette conduite—en continuant de suivre la marche adoptée depuis l'union des provinces—en évitant de discuter les questions publiques dans un esprit de nationalité et de secte—en jugeant les questions d'après leurs vrais mérites—à force d'efforts individuels et d'efforts collectifs—nous pourrons, et j'aime à espérer que nous voudrions consacrer toute notre énergie au progrès intellectuel de la province, à sa prospérité matérielle et qu'après avoir vu nos efforts bénis par la divine Providence, nous élèverons de ce côté-ci de l'Atlantique une grande nationalité digne de nos glorieux ancêtres. Nous pourrons ainsi laisser, comme un legs, à ceux qui viendront après nous, des institutions fixes et permanentes comme celles de la vieille Angleterre elle-même ; des institutions où les droits des autres sont respectés et où la liberté de conscience est assurée, où la vie et la prospérité sont pleinement garanties, où des lois sages et bienfaisantes sont passées et impartialement administrées ; où l'unité et la paix dominant, où enfin un lieu de repos et une patrie sont prêts à recevoir des millions d'immigrants qui voudraient partager avec nous notre véritable indépendance et notre prospérité.

L'honorable ministre, en reprenant son siège, est vivement acclamé des deux côtés de la chambre.

L'orateur quitte le fauteuil.